Date d'émission: 02.05.2017 Numéro de version 1 Révision: 02.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: Citrus Vent Air Freshener
 - · Code du produit: 203237, 590237, 98000237
 - · Emploi de la substance / de la préparation Climatisation désodorisant / parfum
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Terraclean, division of, CPS Products Canada Ltd.

1324 Blundell Road

Mississauga, ON L4Y 1M5

Canada

Tel: (905) 615-8620

- · Contact par courriel: customerservice@terraclean.net
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 1 H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Orange oil, sweet terpenes

(R)-p-mentha-1,8-diène

Grapefruit oil

Linalol

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Éviter de respirer les fumées/aérosols. P261 Se laver soigneusement après manipulation. P264

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

(suite page 2)

Date d'émission: 02.05.2017 Numéro de version 1 Révision: 02.05.2017

Nom du produit: Citrus Vent Air Freshener

(suite de la page 1)

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · PBT: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

| Composants chi | imique: | |
|--------------------------------------|---|-----------|
| CAS: 68647-72-3 EINECS: 232-433-8 | Orange oil, sweet terpenes Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 | ≤10% |
| CAS: 120-51-4 EINECS: 204-402-9 | Benzoate de benzyle Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302 | 2,5-<10% |
| CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 | (R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 | 1-<2,5% |
| CAS: 99-87-6 EINECS: 202-796-7 | p-cymène Flam. Liq. 3, H226 | 0,1-≤2,5% |
| CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 | Alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 | 0,1-≤2,5% |
| CAS: 8016-20-4 EINECS: 289-904-6 | Grapefruit oil Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 | 1-<2,5% |
| CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 | Linalol Skin Sens. 1, H317 | 1-≤2,5% |

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
 - · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer avec soin à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela s'avère opportun et facile. Consulter un médecin si une irritation oculaire se développe ou persiste.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés voir la section 11
 - · Indications destinées au médecin: un traitement symptomatique

(suite page 3)

Date d'émission: 02.05.2017 Numéro de version 1 Révision: 02.05.2017

Nom du produit: Citrus Vent Air Freshener

(suite de la page 2)

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
 - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pour plus d'informations, voir section 10.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité:

Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut éclabousser les éléments proches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Prendre des précautions pour éviter toute libération dans l'environnement. Éviter toute pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR -

Date d'émission: 02.05.2017 Numéro de version 1 Révision: 02.05.2017

Nom du produit: Citrus Vent Air Freshener

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
 - · Equipement de protection individuel:
 - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection. S'il y a un danger d'éclaboussures ou de brouillard porter des lunettes à coques latérales ou un écran facial.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - · Indications générales
 - · Aspect:

Forme: SolideCouleur: Orange clairOdeur: agrumes

• Seuil olfactif: agrumes
• Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non applicable.

- · Changement d'état
 - · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
 - · Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé.

· Température d'inflammation:

• **Température de décomposition:** Non déterminé.

(suite page 5)

Date d'émission: 02.05.2017 Numéro de version 1 Révision: 02.05.2017

Nom du produit: Citrus Vent Air Freshener

| | (suite de la page | | |
|---|--|--|--|
| · Température d'auto-inflammabilité | : Le produit ne s'enflamme pas spontanément. | | |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. | | |
| · Limites d'explosion: | | | |
| · Inférieure: | Non déterminé. | | |
| · Supérieure: | Non déterminé. | | |
| · Pression de vapeur: | Non applicable. | | |
| · Densité: | Non déterminée. | | |
| · Densité relative | Non déterminé. | | |
| · Densité de vapeur: | Non applicable. | | |
| · Taux d'évaporation: | Non applicable. | | |
| · Solubilité dans/miscibilité avec | | | |
| · l'eau: | Insoluble | | |
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé. | | | |
| · Viscosité: | | | |
| · Dynamique: | Non applicable. | | |
| · Cinématique: | Non applicable. | | |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. | | |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

4000 mg/kg (lapin)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - · Toxicité aiguë

Dermique LD50

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| · Vale | · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | | | | |
|-------------|---|----------------------|--|--|--|
| ATE (Acut | ATE (Acute Toxicity Estimates) | | | | |
| Oral | | 21895 mg/kg (rat) | | | |
| Dermique | LD50 | 100000 mg/kg (lapin) | | | |
| Inhalatoire | LC50/4 h (vapor) | 75 mg/L | | | |
| 120-51-4 B | 120-51-4 Benzoate de benzyle | | | | |
| Oral | LD50 | 1700 mg/kg (rat) | | | |

(suite page 6)

Date d'émission: 02.05.2017 Numéro de version 1 Révision: 02.05.2017

Nom du produit: Citrus Vent Air Freshener

| | (suite de la page 5) | | | |
|----------------------------------|---|--|--|--|
| 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène | | | | |
| LD50 | 4400 mg/kg (rat) | | | |
| LD50 | >5 g/Kg (lapin) | | | |
| 100-51-6 Alcool benzylique | | | | |
| LD50 | 1230 mg/kg (rat) | | | |
| LD50 | 2000 mg/kg (lapin) | | | |
| LC50/4 h (vapor) | 1,5 mg/L (ATE) | | | |
| 78-70-6 Linalol | | | | |
| LD50 | 2790 mg/kg (rat) | | | |
| LD50 | 5610 mg/kg (lapin) | | | |
| | LD50 LD50 cool benzylique LD50 LD50 LC50/4 h (vapor) alol | | | |

- · Effet primaire d'irritation:
 - · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
 - · Toxicité aquatique:

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

LC50 (96 h) 0,619-0,796 mg/L (Pimephales promelas)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Effets écotoxiques:
 - · Remarque: Toxique chez les poissons.
 - Autres indications écologiques:
 - · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 02.05.2017 Numéro de version 1 Révision: 02.05.2017

Nom du produit: Citrus Vent Air Freshener

(suite de la page 6)

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · PBT: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

| · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA | UN3077 |
|--|--|
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR | UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE N.S.A. (Orange oil, sweet terpenes, CYMÈNES DIPENTÈNE, Grapefruit oil) |
| · IMDG | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Orange oil sweet terpenes, CYMENES, DIPENTENE Grapefruit oil), MARINE POLLUTANT |
| ·IATA | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Orange oil sweet terpenes, CYMENES, DIPENTENE Grapefruit oil) |

· Classe

· Étiquette

9 (M7) Matières et objets dangereux divers.

9

(suite page 8)

Date d'émission: 02.05.2017 Numéro de version 1 Révision: 02.05.2017

Nom du produit: Citrus Vent Air Freshener

(suite de la page 7) · IMDG. IATA · Class 9 Matières et objets dangereux divers. · Label · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA Ш · 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : (R)-p-mentha-1,8-diène · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers. · Indice Kemler: 90 · No EMS: F-A,S-F Stowage Category · Stowage Code SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9. · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil **IBC** Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) 5 kg · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g · Catégorie de transport · IMDG · Limited quantities (LQ) 5 kg Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g · "Règlement type" de l'ONU: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (ORANGE OIL, SWEET TERPENES, CYMÈNES, DIPENTÈNE, GRAPEFRUIT OIL), 9, III

Date d'émission: 02.05.2017 Numéro de version 1 Révision: 02.05.2017

Nom du produit: Citrus Vent Air Freshener

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH Ne contient pas de substance candidate REACH

- · Directive 2012/18/UE
 - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - · Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Date d'émission: 02/MAY/2017Contact: Engineering Department
 - · Changements de Révision: v 1.0 initial SDS release (02/MAY/2017)
 - · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2